

 ASSURANCE VIE CHABRIERES*	
Montant minimal de versement initial	15 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,90% maximum
Support unités de compte	0,90% maximum
Support Eurocroissance	1,20% maximum
Gestion pilotée	NA
Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions ² (moyenne au 31/12/2025)	2,29%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,87%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2025)	3,28%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,75%
Fonds immobilier ⁴ (moyenne au 31/12/2025)	2,08%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,44%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2025)	1,79%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,72%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2025)	0,03%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,00%
Fonds obligations ⁵ (moyenne au 31/12/2025)	1,14%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,43%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2025)	2,05%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,90%
Autres (moyenne au 31/12/2025)	1,65%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,13%
2/ Gestion pilotée	
Mode de gestion piloté n°1 (moyenne au 31/12/2025)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	NA
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels*****	15,00% maximum
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	0,00%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,00%
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	0,60%, plancher à 30€/arbitrage, plafond à 200€/arbitrage
Nombre d'arbitrages gratuits/an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	0,00%

NA : non applicable

¹= Le tableau indique les principaux frais du contrat d’assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² = la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

³= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

⁴= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

⁵= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.

⁶= frais prélevés sur le solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique du fonds croissance.